

Image not found or type unknown



Annulation d'un pv de bornage

Par **toncs**, le **24/09/2010** à **10:18**

Bonjour,

Notre voisine a fait procéder au bornage de son terrain, nous étions présent lors de ce bornage, mais nous voudrions désormais annulé le PV que l'on a signé, car après réflexion des choses ne nous conviennent pas.

Le géomètre expert n'a pas vérifié les identités des personnes (d'ailleurs les futurs acquéreur du terrain étaient là), nous n'avons pas paraphé les pages du procès verbal, et nous avons oublié la mention Lu et approuvé lors de la signature. A partir de ces éléments peut-on s'opposer au Pv de bornage.

Merci